

# AUTOTOURS AFRIQUE DU SUD

UN MONDE EN UN SEUL PAYS

12 JOURS / 9 NUITS



## LES POINTS FORTS :

- Une découverte personnalisée à son rythme
- Un itinéraire modifiable selon les envies
- Des établissements de charme et traditionnels
- Un dépaysement total en terre africaine australe

## JOUR 1 : **FRANCE → LE CAP**

Départ de France pour Cape Town.

**Dîner et nuit à bord.**

## JOUR 2 : **LE CAP**

Arrivée à Cape Town. Accueil francophone, et prise en charge du véhicule de location. Découverte libre de la « ville mère ». Arrêt à Boo Kaap : le quartier malais et balade dans les somptueux jardins botaniques de Kirstenbosh. Premiers pas sur les anciens docks aménagés de Victoria et Alfred.

**Nuit au Nine Flowers Guesthouse 3\* (ou similaire).**

## JOUR 3 : **LA PENINSULE DU CAP**

Petit déjeuner puis départ pour la journée vers le cap de Bonne Espérance. Découverte de la péninsule. Arrêt à Hout Bay pour une croisière vers l'île aux phoques. Entrée dans le parc naturel du Cap. Retour sur Cape Town via Simon's Town et rencontre inhabituelle avec les pingouins de Boulder's Beach.

**Nuit au Nine Flowers Guest house 3\* (ou similaire).**

## JOUR 4 : **LE CAP > LA ROUTE DES VINS**

Petit déjeuner. Réveil matinal pour l'ascension en téléphérique de la Montagne de la Table. Départ pour la Route des Vins. Berceau de la culture blanche sud-africaine, les villes de Paarl, Franschhoek et Stellenbosch ont conservé une architecture traditionnelle. Dégustation de vins sud-africains dans l'une des nombreuses propriétés viticoles.

**Nuit au Labri Manor 3\* (ou similaire).**

**JOUR 5 : LE CAP → DURBAN > ZULULAND > HLUHLUWE**

Petit déjeuner. Restitution du véhicule de location à l'aéroport de Cape Town. Envol pour Durban. Prise en charge d'un nouveau véhicule de location et route au milieu des cultures de canne à sucre tout en longeant l'Océan Indien. Traversée du Zululand dans un paysage de collines où s'égrainent les cases et pâturent les zébus. Arrivée en cours d'après-midi sur la région de Hlulhluwe. Premier safari avec le véhicule de location.

**Nuit au Zulu Nyala Tented Camp 3\* (ou similaire).**

**JOUR 6 : HLUHLUWE > RESERVE MARINE DE SAINTE LUCIE**

Petit déjeuner. Possibilité de départ tôt pour un safari dans la réserve réputée pour sa concentration de rhinocéros. Départ vers l'estuaire de Ste Lucie et croisière en bateau à fond plat (avec supplément). Regroupant différents éco systèmes, le parc héberge également plus de 500 espèces d'oiseaux.

**Nuit au Zulu Nyala Tented Camp 3\* (ou similaire).**

**JOUR 7 : TRAVERSEE DU ROYAUME DU SWAZILAND**

Petit déjeuner puis route pour le Swaziland, royaume indépendant verdoyant et vallonné. Formalités au passage frontière et route vers Manzini. Traversée de villages traditionnels. Visite des centres artisanaux près de Malkern's comme la fabrique de bougies et de verre recyclé.

**Nuit au Mllwane Restcamp 3\* (ou similaire).**

**JOURS 8-9 : PARC KRUGER**

Petit déjeuner. Route pour rejoindre Pigg's Peak et nouveau passage frontière. Entrée dans le très réputé parc Kruger. Ce Parc est la plus grande réserve animalière d'Afrique du sud. Il couvre plus de 20 000 km<sup>2</sup>, est long de 350km du nord au sud et large de 60 km d'est en ouest. Les cinq grands animaux regroupés sous le vocable Big Five, lions, éléphants, léopards, rhinocéros et buffles se trouvent en abondance à Kruger. On trouve également une grande variété d'oiseaux, dont beaucoup sont endémiques. Safari à bord de son véhicule de location tout en respectant les consignes du parc. La seconde journée est entièrement consacrée à l'observation et la traque des animaux peuplant le parc. **Nuits en Restcamp.**

***Possibilité de loger dans une réserve privée au Shiduli Game Lodge avec repas et 2 safaris par jour (non privatif et anglophone) Supplément à partir de + 269 € / personne.***

**JOUR 10 : LE BLYDE RIVER CANYON**

Sortie du parc Kruger et découverte des différents paysages qu'offre le Blyde River Canyon. Tout au long de la journée, des points de vue exceptionnels agrémentent la route : God's Window, The Three rondavels, Bourkes Luck Potholes et le village de Pilgrim's Rest datant de la ruée vers l'or.

**Nuit à hôtel Graskop Hotel 3\* (ou similaire).**

**JOUR 11 : JOHANNESBURG → FRANCE**

Petit déjeuner puis départ en direction de Johannesburg. Arrêt à Dullstroom, ville traversée par de nombreux cours d'eau et capitale de la pêche à la truite. Plantations fruitières et forêts d'eucalyptus font peu à peu place à l'urbanisation. Restitution de la voiture de location. Diner libre. Envol à destination de la France.

**JOUR 12 : FRANCE**

Arrivée en France dans la matinée.

## TARIFS ET PRESTATIONS

DEPART LYON DU 03/11/2015 – 1390 € TTC PAR PERSONNE

DEPART PARIS OU LYON DU 02/12/2015 – 1390 € TTC PAR PERSONNE

### Notre prix comprend :

- Les vols France / Cape Town retour Johannesburg / France sur compagnie régulière
- Le vol intérieur Cape Town / Durban sur compagnie régulière
- Les taxes d'aéroport
- L'accueil francophone personnalisé à l'aéroport du Cap pour la remise des documents de voyage
- La location d'un véhicule en kilométrage illimité, rachat de franchise :
  - o cat. B (type Hyundai I20 Hatch ou similaire avec AC) base 2/3 personnes
- Le GPS préprogrammé
- 9 nuits d'hébergement en hôtels ou camps cat. standard base chambre double
- Les petits déjeuners (sauf les jours 9 et 10)
- La présence de notre représentant en fin de circuit à Johannesburg pour les impressions de voyage
- L'assistance francophone pendant toute la durée du voyage

### Notre prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle : + 310 €
- Les frais attendant au véhicule de location : carburant, frais de contrat, frais d'abandon (963 Rand), second conducteur (303 Rand), frais de passage de frontière au Swaziland (963 Rand)
- Les petits déjeuners les jours 9 et 10, les déjeuners et les dîners
- Les boissons
- Les droits d'entrées dans les parcs et réserves
- Les visites et excursions mentionnées au programme et données à titre d'informations touristiques
- Les pourboires, extras et dépenses personnelles
- Les assurances : voir page 129.

Photos non contractuelles

### PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL OBLIGATOIRE

PROPOSITION SOUS RESERVE DE DISPONIBILITES AERIENNES ET TERRESTRES AU MOMENT  
DE LA RESERVATION ET DE VARIATION DU TAUX DE CHANGE

## Conditions de location de voiture

- Autorisation de carte bancaire incluant la caution : de 2.292 Rand à 4.107 Rand selon le véhicule
- Avance pour les péages électroniques : 450 Rand (sous réserve)
- Essence
- Frais pour un conducteur supplémentaire : 303 Rand par location, par chauffeur
- Frais jeune conducteur (<23 ans) : 220 Rand par jour, par chauffeur
- Equipements optionnels (ex. siège bébé / 330 Rand par période de location\*)
- caution remboursable de 500 Rand demandée
- Frais d'abandon du véhicule en Afrique du Sud : 963 Rand
- Frais pour la mise à disposition et la collecte du véhicule dans un rayon de 25kms : Heures de bureau / 330 Rand ; en dehors des heures de bureau / 550 Rand
- Frais administratifs pour les amendes : 209 Rand par amende
- Frais administratifs pour les déclarations de dommages non couverts par l'assurance : 660 Rand
- En cas de défection, l'équivalent d'un jour de location sera prélevé
- Dommages sur les trains de roulement et dommages causés par l'eau
- Frais de passage frontière (963 Rand pour la Namibie, Botswana, Swaziland et Lesotho, 2200 Rand pour le Mozambique et la Zambie)

### **Attention :**

Des péages électroniques, mis en place dans la région de Johannesburg ou « Gauteng », seront activés à compter du 03/12/13. Les véhicules de location sont désormais équipés de boîtiers à cet effet.

Les sommes dues, lors des passages sous ces portiques automatiques, seront déduites de la caution spéciale de 450 Rand laissée à la prise en charge du véhicule de location. Elles ne pourront dans tous les cas excéder 450 Rand. La caution pour ces péages est ajoutée à la caution traditionnelle demandée pour le véhicule de location.

## Informations générales

### **FORMALITES :**

- Le passeport doit être biométrique et doit impérativement comporter 2 pages vierges minimum et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. Le passeport doit pouvoir être lu en machine (passeport Delphine à lecture optique, passeport électronique acceptés si émis après le 24 novembre 2005 et dont la date d'expiration est avant le 24 novembre 2015).

*Valable pour les ressortissants français, autre nationalité vous renseigner auprès des autorités concernées.*

### **SANTE :**

- Carnet de vaccinations à jour
- Aucune vaccination n'est obligatoire. Voir sur le site internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du passeport demandé à la réservation

### **ASSURANCES VOYAGE :**

- Aucune assurance voyage (bagages, annulation, rapatriement, etc...) n'est incluse dans nos tarifs. Il est fortement déconseillé de voyager sans ces assurances.

### **CLIMAT :**

- Saisons inversées par rapport à l'hémisphère nord : hiver de juin à août. Il est plutôt méditerranéen aux environs du Cap, chaud et sec entre septembre et avril, assez tempéré entre mai et août. Autour de Johannesburg l'hiver est sec avec des écarts de températures importants entre le jour et la nuit, et l'été, entre octobre et avril, très chaud et perturbé par des orages.

### **MONNAIE :**

- Le Rand

### **DECALAGE HORAIRE :**

- Pas de décalage horaire en été, + 1 heure par rapport à la France en hiver.

## NOUVELLES FORMALITES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES ENFANTS MINEURS

Vous trouverez ci-dessous un rappel des nouvelles dispositions entrées en vigueur en Afrique du Sud le 26 mai 2014, relative au séjour des étrangers et à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 en ce qui concerne les enfants mineurs.

Il est recommandé de se rapprocher de la section consulaire de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris en cas de question : [consular.services@afriquedusud.net](mailto:consular.services@afriquedusud.net)

### Séjours inférieurs à 90 jours

- Pour des séjours touristiques en Afrique du Sud inférieurs à 90 jours, les titulaires d'un passeport français (ordinaire, diplomatique ou de service) sont dispensés de visa préalable. Un permis de séjour de 90 jours sera délivré à la frontière à l'entrée sur le territoire sud-africain.
- Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. A défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée.
- Au-delà de 90 jours de séjour, il est possible, sous certaines conditions, de prolonger son séjour pour 3 mois supplémentaires en sollicitant, au moins 60 jours avant son expiration, une prorogation du visa auprès des services d'immigration sud-africains (Home Affairs).

Tout voyageur quittant le pays après la date d'expiration de son visa encourt une interdiction de séjour sur le territoire sud-africain pour une période de 1 à 5 ans.

### Séjours supérieurs à 90 jours

- Pour tout séjour supérieur à 90 jours et en particulier en vue d'une activité salariée ou pour des séjours d'affaires, le visa est obligatoire et doit impérativement être demandé avant le départ auprès de l'Ambassade d'Afrique du Sud en France. La consultation préalable du ministère sud-africain du travail et du ministère sud-africain du commerce et de l'industrie entraîne des délais très importants.
- En aucun cas un visa touristique ne peut par la suite être transformé en visa de travail ou visa d'affaires sur place en Afrique du Sud ; une nouvelle demande de visa devra être déposée dans le pays d'origine du demandeur.

### Entrée et sortie des mineurs sur le territoire sud-africain

A compter du 1er octobre 2014, la présentation par les parents entrant en Afrique du Sud ou sortant du territoire sud-africain de l'original (ou de la copie certifiée conforme) de la copie intégrale de l'acte de naissance (« unabridged birth certificate ») des enfants mineurs les accompagnant, datant de moins de 3 mois, sera exigée par les autorités sud-africaines.

Enfant voyageant avec un seul de ses parents :

En complément des documents mentionnés plus haut, une déclaration sous serment (« affidavit ») du deuxième conjoint, déclarant donner son accord au voyage du/des enfants, et précisant l'identité et le numéro de passeport du/des enfants concerné(s) devra également être présentée.

Enfant voyageant avec un parent divorcé :

Le jugement de divorce (ou une ordonnance du juge, prouvant que l'accompagnateur s'est vu confier la garde des enfants) sera aussi exigé.

Enfant voyageant avec un adulte qui n'est pas l'un des parents biologiques :

Une déclaration sous serment (« affidavit ») des parents, datant de moins de 3 mois, autorisant le voyage de l'enfant et précisant les coordonnées des parents (contacts), ainsi que des copies des passeports des parents (ou du tuteur légal), devront également être présentées.

Enfant mineur voyageant seul :

En complément des documents précités, une autorisation de sortie du territoire datant de moins de 3 mois, signée par les parents ou le tuteur légal, ainsi que des copies des passeports ou des cartes nationales d'identité des parents (ou du tuteur légal) seront également exigées. Une lettre d'invitation des personnes accueillant l'enfant en Afrique du Sud devra également être produite, reprenant les informations portant sur leur résidence, et accompagnée de copies des documents d'identité les concernant.

Important : Tous ces documents devront être accompagnés de leur traduction en anglais effectuée par un traducteur assermenté (« sworn translator »).

Pour toute information complémentaire, il est recommandé aux personnes voyageant en Afrique du Sud avec des enfants mineurs de se rapprocher de la section consulaire de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris ([consular.services@afriquedusud.net](mailto:consular.services@afriquedusud.net)).